

PROGRAMME DE FORMATION

RH15 – FORMATION RENOUELEMENT SSCT DES MEMBRES DU CSE ET DE LA COMMISSION SSCT

Modalités de mise en œuvre : stage en présentiel

Public visé par la formation et pré-requis nécessaires pour suivre l'action :

Public : Membres titulaires ou suppléants du CSE, Membres de la commission SSCT

Pré-requis : Avoir suivi une formation SSCT lors d'un précédent mandat

Modalité d'accès à la formation :

Bulletin d'inscription

Objectifs opérationnels à atteindre en termes de compétences :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Permettre aux membres de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.

Objectifs pédagogiques :

Renforcer et actualiser ses connaissances en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Perfectionner son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels

Développer sa capacité d'analyse des conditions de travail

Mobiliser les ressources SSCT du CSE

Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Contenu et programme de la formation :

Fonctionnement du CSE

Missions de la CSSCT (si existante) ou du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Heures de délégation

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Règlement intérieur du CSE

Réunions CSE/CSSCT : Fréquence, lieu et déroulement

Contenu de l'ordre du jour « idéal »

Moyens du CSE

Crédit d'heures et temps hors crédit d'heures : réunions, enquêtes AT et situations d'urgence

Répartition et cumul du crédit d'heures

Recours à l'expertise

Acteurs de la prévention des risques professionnels

Missions de veille et d'investigation du CSE

Visites d'inspection des locaux

Veille à l'application de la réglementation

Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes

Modalités d'intervention des membres en cas de danger grave et imminent : le droit d'alerte et de retrait, l'obligation de l'employeur, la consignation sur un registre spécial

Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement

Missions d'étude du CSE

Enquêtes sur les accidents de travail et maladies professionnelles

Rapport et Programme Annuel de Prévention (rôle du PAPRIACT)

Consultations

Elaboration ou modification du règlement intérieur

Rédaction de notes de services ou autre document hygiène, sécurité et conditions de travail

Modifications des conditions de travail

Introduction de nouvelles technologies

Prescriptions des autorités concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Reclassement des salariés en situation de handicap

Protection des femmes enceintes

Analyse d'un accident du travail

Préparation de la démarche

Objectifs de l'analyse des AT

Bénéfices de l'analyse d'un AT

Mécanisme d'apparition du dommage :

Pluri causalité d'un accident du travail

Exercice en sous-groupes

Recherche des faits

Caractéristiques d'un fait
Principes de formulation d'un fait
Recueil des informations : Méthode ITAMAMI
Exercice en sous-groupes

Construction de l'arbre des causes

Construction d'un arbre des causes
Enchaînements de faits : chaîne, conjonction et disjonction
Exercices en sous-groupes

Recherche de mesures de prévention

Adopter une approche pluridisciplinaire
Appliquer les 9 principes généraux de prévention (Art. L4121-2 du Code du travail)
Choisir les actions correctives
Etablir des relations avec les facteurs potentiels d'accidents
Evaluation des risques professionnels et Prévention des facteurs de risques professionnels définis à l'article L. 4161-1 du Code du travail

Contexte réglementaire

Nouveautés réglementaires du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
Obligations du chef d'établissement (art L4121-1 du Code du travail)
Obligation d'évaluation des risques
Facteurs de risques professionnels définis à l'article L. 4161-1 du Code du travail

Méthodologie d'application

Démarche, objectifs
Méthode d'identification et d'évaluation des risques

Réalisation et finalité du document unique

Risques identifiés et évalués, hiérarchisation sous forme d'une synthèse
Méthodes utilisées et conditions de réalisation des évaluations
Consultation du CSE
Réévaluation des risques : Mise à jour du document
Mise à disposition et consultation du DUERP

Encadrement de la formation :

La formation est encadrée par Nicolas BOURGUIGNON qui assure la coordination de l'équipe pédagogique et administrative. Il est garant du respect du programme prévisionnel défini.

Qualité du ou des formateurs :

L'intervenant a été sélectionné dans le cadre d'un processus qualité spécifique. Il possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné, il a suivi une formation en lien avec la thématique qu'il enseigne et il est reconnu pour son expertise pédagogique.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Mise en situation collective, en sous-groupe
Echanges d'expériences
Apports théoriques
Présentation dynamique et ludique

Suivi, évaluation de la formation :

QCM ou étude de cas/mise en situation

Validation et sanction de la formation :

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

Durée : 3 jours, soit 21 heures

Horaires prévisionnels : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu et moyens techniques : La formation se déroule dans les locaux de SIFCO. Les salles sont spacieuses et équipées de matériels adaptés à la formation.

Nombre de stagiaires : entre 4 et 12 stagiaires